

Projet Educatif de Territoire 2021-2024 AVEC plan mercredi OUI

NOMS DE LA COLLECTIVITE QUI PORTE LE PEDT ET NOMS DES COMMUNES CONCERNEES

- Artas
- Saint Jean de Bournay
- Sainte Anne sur Gervonde
- Savas Mepin

COORDONNES DE LA PERSONNE A CONTACTER (avec fonction)

Nadia OUDDA, directrice L'île aux enfants : 06.74.03.90.11

periscolaire@steannemairie.fr

Nadjia RASSON, directrice périscolaire St Jean de Bournay 07.76.02.07.54 : scolaire@saintjeandebournay.fr

Contexte

I- Historique

La Communauté de communes est actuellement compétente en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (compétence facultative) sur la base de l'intérêt communautaire détaillé dans la délibération 264-2014 du 27/09/2017 :

▪ **En matière d'accueil de loisirs enfance 3-12 ans :**

- Coordination globale : lien avec les partenaires institutionnels (CAF, DDSC...), réalisation d'études, accompagnement technique auprès des associations et communes gestionnaires d'accueils de loisirs et garderies périscolaire.
- Aides à la formation BAFA/BAFFD
- Fonctionnement d'accueils de loisirs en complémentarité avec une offre associative ou communale
- Organisation de séjours

Dans les faits, Bièvre Isère Communauté organise un **accueil de loisirs pour les 3-12 ans les mercredis de 11h30 à 18h30 en période scolaire à Châtonnay et Savas-Mépin**, en complémentarité d'ALSH communaux ou associatifs.

Aujourd'hui et dans un objectif d'une meilleure proximité d'organisation, les élus communautaires souhaitent clarifier cette compétence en limitant l'intérêt communautaire aux accueils extra-scolaires (pendant les vacances scolaires). Cela a pour conséquence la **rétrocession de l'accueil du mercredi aux communes**.

Cette nouvelle organisation permettrait d'aligner les fonctionnements avec le reste du territoire où ces accueils sont organisés par les communes ou des associations, considérant que ce service en direction des familles relève davantage d'une proximité locale et en complémentarité avec le fonctionnement de l'école.

Afin de rendre accessible au plus grand nombre de famille l'offre d'accueil sera porté par 4 communes réparties sur cette partie du territoire : Savas Mépin – St Jean de Bournay – St Anne sur Gervonde et Artas.

Ces 4 communes ont la volonté d'avoir le même service d'accueil sur leur territoire

A compter de septembre 2021, 4 accueils de loisirs du mercredi se développent.

Certaines communes ont déjà contractualisé un PEDT. De fait et dans la logique territoriale, l'ensemble des projets sont regroupés dans ce document.

Les communes partenaires portent également chacune un accueil périscolaire matin – midi – soir (déclaré en ACM- en cours pour Savas-Mépin) :

- **Accueils de loisirs périscolaire et mercredi d'Artas : LES MINIPOTES 038ORG0546AP**
- **Accueils de loisirs périscolaire et mercredi de Savas Mépin : 038ORG1155**
- **Accueils de loisirs périscolaire et mercredi de Saint Jean de Bournay : 0380320AP000120**
- **Accueils de loisirs périscolaire et mercredi de Sainte Anne sur Gervonde : L'île aux enfants - 0380545AP000120**

II- Valeurs

Les 4 communes ont définies les valeurs sur lesquelles elles se rejoignent, celles-ci seront le support des objectifs pédagogiques mis en place dans leur AL périscolaire et des mercredis.

- **Contribuer à l'épanouissement de l'enfant**

- Mise en place d'un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant.

Les enfants sont accueillis dans les locaux de la garderie mutualisés avec le restaurant scolaire. Chaque accueil dispose de locaux spécialement aménagés avec du mobilier et des équipements adaptés.

La sécurité des locaux est assurée au quotidien par le personnel technique municipal en raison de la spécificité du public scolaire.

- En respectant le rythme de l'enfant

L'équipe d'animation est à l'écoute des besoins de l'enfant et de son rythme de vie.

L'organisation spatiale du lieu d'accueil est conçue en espaces distincts pour les activités et la détente.

L'enfant doit pouvoir choisir son niveau d'investissement personnel, jouer, créer ou se reposer.

Dans le cadre des journées d'accueil, les temps d'activités sont entrecoupés de temps calmes ou temps de jeux libres.

- En proposant une offre de loisirs diversifiée

Par la proposition de la diversité des activités, l'enfant mobilise ses connaissances et ses compétences. La démarche ludique facilite les possibilités d'expression et place l'enfant dans une situation d'estime de soi.

La découverte de nouvelles propositions sur les champs culturels et sportifs l'incite à être disponible et ouvert.

- En favorisant la coéducation

Le lien avec les familles est primordial afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Prendre en compte la spécificité de chaque famille est essentiel. Lors des temps d'accueil, l'équipe d'animation restera disponible pour échanger avec les familles.

- L'autonomie

Permettre à chacun de faire des choix, laisser l'enfant être acteur de ses loisirs, laisser place à son imagination à travers des espaces jeux. Favoriser sa responsabilité en lui donnant la possibilité d'agir seul en participant à la vie collective.

- Le partage

Favoriser l'entraide et la solidarité au sein du groupe. Permettre la découverte d'autres cultures. Favoriser la cohésion sociale à travers les échanges lors des temps d'animation et des moments de la vie quotidienne.

- **Développer la socialisation de l'enfant**

- En développant la citoyenneté de chacun

Le vivre ensemble et le respect d'autrui. Les notions de vivre ensemble sont abordées à travers des actions de solidarité. Les actions de sensibilisation à la vie citoyenne seront encouragées.

L'enfant apprendra à exprimer son point de vue, utiliser des moyens de communication. Le personnel d'animation valorisera les actions collectives. Des activités ludiques et éducatives développant la curiosité, la créativité et l'inventivité et axées sur l'écoute, le respect des autres, l'apprentissage des différences seront proposées.

Un conseil municipal enfant sera mis en place.

- **Faciliter l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle des parents**

- Par le développement d'une offre cohérente

L'organisation de la vie familiale et professionnelle est facilitée par la mise en place d'accueil périscolaire matin, midi et soir, complétée par un accueil le mercredi en journée.

➤ Par la facilitation de l'accès au service

La fréquentation aux services périscolaires est soumise à une démarche d'inscription annualisée au moyen d'un dossier, ouvrant les droits d'accès à tous les services périscolaires de la commune : accueil périscolaire les jours scolaires, accueil de loisirs les mercredis.

Un document unique consigne toutes les informations utiles à la présence des enfants pour tous les services.

La fréquentation à tous les services périscolaires est ouverte sur réservation préalable.

Les inscriptions sont réalisées sur le portail famille via internet.

➤ Par la mise en place d'une politique tarifaire adaptée

La tarification repose sur un barème de tarifs fixés de manière progressive en fonction de définition du quotient familial.

➤ Par l'inclusion des enfants à besoins particuliers

Le service est ouvert aux enfants porteurs de handicap ou de pathologies particulières nécessitant soin et attention.

Les données sont actualisées régulièrement par le service périscolaire en fonction des informations apportées par les familles pour assurer la meilleure prise en compte possible des particularités de l'enfant et permettre son inclusion au sein de toutes les structures périscolaires.

III- Partenaires du PEDT

Il convient de favoriser les échanges et les coopérations, la mise en réseau des différents dispositifs est indispensable pour apporter les réponses adaptées aux besoins spécifiques, se nourrir des pratiques et expériences des autres.

➤ Communes :

- Saint Jean de Bournay
- Artas
- Savas Mepin
- Sainte Anne sur Gervonde
- Intercommunalité

➤ La direction départementale de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports :

Partenaire incontournable, les agents de ce service d'Etat sont garants du respect de réglementation des accueils collectifs de mineurs. Ils s'assurent du bon fonctionnement de nos accueils de loisirs péri et extrascolaires par une mission d'évaluation et de conseil. Ils restent à la disposition de tous les acteurs locaux pour les encourager, les informer et leur proposer des formations ou des projets.

Les 4 communes, en qualité d'organisateur d'ACM déclareront leurs ALSH via le logiciel TAM – GAM auprès des services de l'état.

➤ Les écoles :

- Joannes Lacroix – St Jean de Bournay
- Ecole Communale Prospère Roche – Artas
- Ecole Communale – Savas Mepin
- Ecole communale André Frenod – Ste Anne sur Gervonde

➤ La caisse d'allocation Familiale

La CAF via ses différents Prestations de services , poursuit une politique d'action sociale familiale articulée autour de 2 finalités : améliorer la vie quotidienne des familles par une offre adaptée de services et d'équipements, et mieux accompagner les familles lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

➤ La Protection Maternelle Infantile :

Mandatées par la DDCSPP, les médecins ont un rôle de prévention en réalisant des visites de suivi et de contrôle des ALSH et des accueils périscolaires. Elles évaluent les conditions d'accueil des enfants de moins de 6 ans : l'organisation, le fonctionnement, l'aménagement des locaux.

➤ L'éducation nationale :

Enseignants et équipes d'animations s'occupent des mêmes enfants dans un même espace à des moments différents de la journée. Il est donc essentiel de rechercher l'articulation la plus cohérente entre les projets d'écoles et les actions menées en direction des enfants hors temps scolaire.

➤ Les parents :

L'implication des parents sera systématiquement recherchée. Ils restent les premiers éducateurs de leurs enfants. Elle passe par une communication constante à chaque stade du projet : inscription, planification et évaluation des activités, partage et temps festifs ...

➤ Le tissu associatif local et intercommunal :

Le travail collaboratif avec les partenaires associatifs permet d'enrichir et de diversifier le programme d'animation proposé aux enfants.

➤ L'intercommunalité :

A travers le partage d'expérience et le réseau de professionnel permettant un appui solide sur la mise en place de nos projets.

IV- Axes des projets d'école pris en compte dans la conception des activités périscolaires et plan mercredi

Les activités périscolaires et mercredi s'organiseront sur les axes communs aux 5 projets d'écoles :

- La citoyenneté
- Les représentations du monde et de l'activité humaine : environnement, les énergies et le développement durable
- L'inclusion des élèves à besoins particuliers
- L'ouverture sportive, culturelle (notamment autour des livres) et artistique (arts plastiques, chant, musique ...)
- Vie scolaire et périscolaire : lien, relation et communication avec les familles, partenariats.

V- Articulation avec les autres dispositifs éventuels du territoire

L'intercommunalité assure la coordination du contrat "enfance et jeunesse. Ce contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une Caf et une collectivité territoriale. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans, par le versement d'une prestation financière.

Deux des communes sont partenaires du CEJ, elles portent un projet sur le temps périscolaire.

L'intercommunalité coordonne également le réseau des Accueils de loisirs du Territoire de Bièvre Isère, et celui de la parentalité. Les directeurs des Accueils de Loisirs des 4 communes seront donc invités à devenir partenaires de à ceux-ci.

I. Territoire et écoles concernés

L'école communale de Savas Mépin accueille **89 enfants** répartis sur 4 classes :

- Petite et moyenne section : 19 enfants
- Grande section et CP : 20 enfants
- CE1 et CE2 : 21 enfants
- CM1 et CM2 : 29 enfants

L'Ecole communale André FRENOD de St Anne sur Gervonde accueille **102 enfants**

Niveau maternelle (entre 3 et 5 ans) : 39 enfants

Niveau élémentaire : 63 enfants de 6 ans et plus.

L'Ecole communale Prospère Roche d'Artas accueille **214 enfants** répartis sur 9 classes :

PS : 16	CP : 26	CE2/CM1 : 25
MS : 23	CP/CE1 : 23	CM1/CM2 : 25
GS : 23	CE1/CE2 : 25	CM2 : 28

L'Ecole de St Jean de Bournay accueille **346 enfants**

Niveau maternelle (entre 3 et 5 ans) : 115 enfants

Niveau élémentaire (6 ans et plus) : 231 enfants

Pour le plan mercredi, les Accueils de loisirs s'organisent dans ces mêmes locaux hormis pour la commune de St Anne sur Gervonde qui utilise le site « Maison de l'Enfance » de Bièvre Isère Communauté située à Chatonnay

II. Public concerné :

Lors des accueils périscolaires matin, midi et soir, ce sont les enfants des écoles qui sont accueillis.

En ce qui concerne le plan mercredi, les 4 accueils de loisirs accueillent les scolarisés prioritairement de l'ensemble des communes signataires de la convention (annexe 1).

III. Temps concernés dans la semaine :

	St Anne	St Jean	Savas	Artas	St Anne	St Jean	Savas	Artas	St Anne	St Jean	Savas	Artas
	MATIN				PAUSE MERIDIENNE				SOIR			
lundi	07H00-08H15	07H30-08H30	07H15-08H20	07H30-08H20	11h45-13h45	11H30-13H30	11h30-13h20	11h45-13h45	16H15-18H30	16h30-18h00	16h30-18h30	16h30-18h30
mardi	07H00-08H15	07H30-08H30	07H15-08H20	07H30-08H20	11h45-13h46	11H30-13H30	11h30-13h20	11h45-13h45	16H15-18H30	16h30-18h00	16h30-18h30	16h30-18h30
Plan mercredi	08h00-18h00 pour les 4 sites – lé péri loisirs est en option sur les sites (7h30-8h00 et 18h00-18h30)											
jeudi	07H00-08H15	07H30-08H30	07H15-08H20	07H30-08H20	11h45-13h48	11H30-13H30	11h30-13h20	11h45-13h45	16H15-18H30	16h30-18h00	16h30-18h30	16h30-18h30
vendredi	07H00-08H15	07H30-08H30	07H15-08H20	07H30-08H20	11h45-13h45	11H30-13H30	11h30-13h20	11h45-13h45	16H15-18H30	16h30-18h00	16h30-18h30	16h30-18h30

IV. Mesures prises concernant l'accueil des enfants en situation de handicap

Tout enfant à sa place quel que soit son handicap. L'accès à tous les droits pour un enfant en situation de handicap est essentiel, pour ne pas se sentir différents, grandir, se construire et s'épanouir. C'est en partageant les différents temps de la vie quotidienne et en pratiquant ensemble diverses activités, que les enfants apprennent la tolérance, le respect de leurs différences et l'entraide.

Le service est donc ouvert aux enfants porteurs de handicap ou de pathologies particulières nécessitant soin et attention.

Pour des raisons évidentes d'organisation logistique et pédagogique, il est nécessaire de se préparer et de définir des moyens et des mesures adaptées à l'accueil des mineurs atteints de troubles de santé ou porteur de handicap. Chaque situation doit être étudiée spécifiquement en fonction de son degré du handicap.

Les familles peuvent assurer la fourniture des repas et médicaments nécessaires aux soins dans le cadre du PAI.

Un rendez vous en amont avec la directrice de l'accueil de loisirs permet de convenir des modalités d'accueil et des dispositions nécessaires à l'accueil de l'enfant.

Objectifs partenariaux du nouveau PEDT

Axe 1 – La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- Mettre en cohérence les projets d'école et les projets pédagogiques des accueils de loisirs
- Décliner des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires
- Permettre une collaboration équipe enseignante/équipe d'animation

Axe 2 – L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Permettre l'inclusion des enfants en situation de handicap
- Développer la mixité sociale
- Mettre en place une politique d'information des familles

Les intervenants

Pour les 4 accueils de loisirs, les intervenants sont les **mêmes les mercredis et les jours de semaines.**

Accueils de loisirs de SAVAS-MEPIN

Activité	Intervenant ou Structure	Statut de l'intervenant
Direction	Sybille LI-MANDRI	Agent communal
Animateurs périscolaires	Christelle SLACHESKA - Christine JURDIC Josiane MASARDIER - Patricia BAULE	Agent communal
Animateurs mercredis	Sybille LI-MANDRI Christelle SLACHESKA	Agent communal
Personnel d'entretien	Josiane MASARDIER Patricia BAULE	Agent communal
Environnement	Association et animateur	Vacataire et permanent
Patrimoine	Association et animateur	Vacataire et permanent
Artistique	Association et animateur	Vacataire et permanent

Accueils de loisirs l'île aux enfants SAINTE ANNE SUR GERVONDE

Activité	Intervenant ou Structure	Statut de l'intervenant
Direction	Nadia OUADDA	
Animateurs	Aurélien PAD - Ghislaine MOYNE Pauline REMY - Valentin LANDAS Laurine MARICHY - Maëva GAUTHIER Magalie BRUNAZ - Mylène DUCHESNES Christine LE SAUX - Florence RAJON	
Personnel d'entretien		
Conteuse	Merlinchanteuse	Association
Musique / Danse	JASPIR	Association
Structure gonflables	Univ'air gonflable	Privée
Percussions corporelles	Laure Carlyne Crouzet	Bénévole
Jeux Société Oika Oika	Agnès Perrin	Privée
Sport, création artistique ...	Associations de la commune	Association

SAINT JEAN DE BOURNAY

Activité	Intervenant ou Structure	Statut de l'intervenant
Directeur	Nadjia RASSON	Agent communal
Animateurs	Mélanie LEBRUN - Nadine BLEIN Marie-Odile PEREZ - Camille JABOULAY Valérie ODET TERRY	Agents communaux
Théâtre	Association et animateur	Vacataire et permanent
Sports : Tennis, danse, randonnée	JASPIR	Vacataire et permanent
Environnement	Association et animateur	Vacataire et permanent
Patrimoine	Association et animateur	Vacataire et permanent
Artistique	Association et animateur	Vacataire et permanent
Créations artistiques recyclage	Internant extérieur	Autoentrepreneur
Sécurité routière	Police municipale	Agent communal et intervenant extérieur

Accueils de loisirs les Mini potes ARTAS

Activité	Intervenant ou Structure	Statut de l'intervenant
Direction	Véronique SCHENTZEL	Agent communal
Animateurs	Florence LEOTOT - Audrey BUDILLON Angélique SURENYAN - Nathalie CHABROLLES Nathalie ROUSSILLON - Nathalie SAUNIER	Agents communaux
Sport	Associations de la commune	Association

Les modalités d'inscriptions

Plan mercredi :

Les familles auront le choix d'inscrire leurs enfants sur un des 4 sites directement auprès des directeurs, du secrétariat de mairie, ou en ligne grâce à un logiciel. L'inscription se fera par période (entre chaque vacance scolaire). Un dossier annuel devra être fourni.

L'inscription est possible en demi journée avec ou sans repas.

L'accès à ce service est payant, le tarif est commun aux 4 Accueils de Loisirs :

Grille tarifaire Accueils de loisirs des mercredis						
	communes partenaires signataires de la convention			Autres communes		
QF	Journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	Journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas
0-300	6,6	3,85	5,5	11,88	6,93	9,9
301-500	7,7	4,4	6,05	13,86	7,92	10,89
501-700	8,8	4,95	7,15	15,84	8,91	12,87
701-800	9,9	5,5	7,7	17,82	9,9	13,86
801-1000	11,55	6,32	9,07	20,79	11,376	16,326
1001-1300	13,2	7,15	9,9	23,76	12,87	17,82
1301-1600	14,85	7,97	11,27	26,73	14,346	20,286
1601-1900	15,95	8,52	11,82	28,71	15,336	21,276
1901-2200	17,05	9,07	12,92	30,69	16,326	23,256
2201 et plus	18,15	9,62	13,47	32,67	17,316	24,246

Périscolaire de Savas Mépin :

Directrice Mme Sybille LI MANDRI 07.70.44.62.06 periscolaire@savasmepin.com

Le dossier d'inscription est réalisé annuellement et devra être complet.

Pièces à fournir :

- Fiche sanitaire complétée et signée pour l'année en cours
- Fiche d'autorisations complétée et signée pour l'année en cours
- Copie de l'attestation assurance extrascolaire avec responsabilité civile et individuelle accident
- Copie du carnet de vaccination à jour
- Attestation du quotient familial à jour ou l'attestation fiscal de ressources de l'année N-1.

Délai d'inscription :

Les inscriptions se font à partir du portail famille de la mairie.

Les inscriptions pour la pause méridienne doivent se faire dans la limite :

- Du lundi 7h pour le jeudi et le vendredi
- Du jeudi 7h pour le lundi et mardi

Les inscriptions pour l'accueil du matin et du soir doivent se faire dans la limite :

- De la veille 18h pour le lendemain

Les inscriptions pour l'accueil de loisirs du mercredi doivent se faire dans la limite :

- du lundi 7h avant l'accueil de l'enfant

La tarification :

Pour l'accueil de loisirs des lundis, mardis, jeudis et vendredis :

Quotient Familial	Matin et soir A la ½ heure	Repas	ALSH Pause méridienne	total
0 – 300	0.75 €	3.70 €	0.10 €	3.80 €
301 – 500	0.80 €	3.70 €	0.20 €	3.90 €
501 – 700	0.85 €	3.70 €	0.30 €	4.00 €
701 – 800	0.90 €	3.70 €	0.40 €	4.10 €
801 – 1000	0.95 €	3.70 €	0.50 €	4.20 €
1001 – 1300	1.00 €	3.70 €	0.60 €	4.30 €
1301 – 1600	1.05 €	3.70 €	0.80 €	4.50 €
1601 – 1900	1.10 €	3.70 €	1.00 €	4.70 €
1901 – 2200	1.15 €	3.70 €	1.20 €	4.90 €
2201 et plus	1.20 €	3.70 €	1.40 €	5.10 €

Périscolaire de Sainte Anne sur Gervonde : "l'île aux enfants" - De déclaration DDCS : 0380545AP000120

Directrice : Nadia Ouadda Mail : periscolaire@steannemairie.fr

L'inscription peut se faire à partir d'un logiciel.

Le dossier d'inscription est réalisé annuellement et devra être complet.

Pièces à fournir :

- Fiche sanitaire complétée et signée pour l'année en cours
- Fiche d'autorisations complétée et signée pour l'année en cours
- Copie de l'attestation assurance extrascolaire avec responsabilité civile et individuelle accident
- Copie du carnet de vaccination à jour
- Attestation du quotient familial à jour ou l'attestation fiscal de ressources de l'année N-1.

Pièces à fournir : idem Savas

Délai d'inscription :

Les inscriptions ou annulations doivent avoir lieu au maximum la veille avant 16h00 du jour du repas, hors mercredi, samedi et dimanche.

Les inscriptions sont ouvertes pour l'ensemble de la période scolaire.

La tarification :

Le prix du repas incluant le temps de garderie de la pause méridienne est fixé pour l'année scolaire 2020/2021 selon le quotient familial. Il est révisable chaque année à la rentrée des classes.

QF < 750 € : 3.80 € (3.48 € repas + 0.32 € accueil périscolaire)

QF entre 750€ et 1200 € : 3.90 € (3.48 € repas + 0.42 € accueil périscolaire)

QF > 1200 € : 4 € (3.48 € repas + 0.52 € accueil périscolaire)

Périscolaire matin et soir :

Les prix sont calculés à la ½ heure. Toute ½ heure entamée est due (Une tolérance de 5 min est accordée)

La tarification est fixée en fonction du quotient familial. 3 tranches sont retenues :

QF < 750 € 0.60 €

QF entre 750 € et 1200 € 0.80 €

QF > 1200 € 1.00 €

Periscolaire de St Jean de Bournay : 0380320AP000120-E01

Directrice Nadja RASSON 07.76.02.07.54 et 04.74.15.50.87 - Mail : scolaire@saintjeandebournay.fr

Le dossier d'inscription est réalisé annuellement et devra être complet.

Pièces à fournir :

- Fiche sanitaire complétée et signée pour l'année en cours
- Fiche d'autorisations complétée et signée pour l'année en cours
- Copie de l'attestation assurance extrascolaire avec responsabilité civile et individuelle accident
- Attestation du quotient familial à jour. En cas de non production du QF avant la facturation, le tarif le plus élevé sera appliqué et aucun remboursement ne sera effectué. L'inscription sera alors définitive qu'après production de l'intégralité des documents.

Les accueils matin/midi/soir :

Quotients Familiaux	Tarifs garderie, matin ou soir			Tarifs midi prise en charge des PAI		
	Prix enfants de St Jean de Bournay	Prix enfant de Royas	Prix enfants des autres communes	Prix enfant de St Jean de Bournay	Prix enfant de Royas	Prix enfant des autres communes
Jusqu'à 620	0.80 €	0.88 €	0.96 €	2.30 €	2.53 €	2.76 €
621 à 1000	0.90 €	0.99 €	1.08 €	2.40 €	2.64 €	2.88 €
1001 à 1300	1.00 €	1.10 €	1.20 €	2.50 €	2.75 €	3 €
1301 et +	1.10 €	1.21 €	1.32 €	2.60 €	2.86 €	3.12 €

Restauration

Quotients familiaux	Prix enfants de St Jean de Bournay	Prix enfants de Royas	Prix enfant des autres communes
Jusqu'à 620	4.20 €	4.62 €	5.04 €
621 à 1000	4.50 €	4.95 €	5.40 €
1001 à 1300	4.90 €	5.39 €	5.88 €
1301 et +	5.00 €	5.50 €	6.00 €

Les demandes se font jusqu'au mercredi (23h59) pour la semaine qui suit. Après ce délai, l'inscription est possible en passant par le « nous contacter » cela implique un accord après vérification des places disponibles.

Pour une annulation, la demande doit être faite sur le Portail Famille.

Aucunes annulations par téléphone.

Périscolaire d'Artas : 038ORG0546 LES MINIPOTES

Directrice Véronique SCHENTZEL 04 74 56 20 29 ou 06 23 59 53 28 periscolaire.artas@orange.fr

Délai d'inscription :

Les inscriptions ou annulations doivent avoir lieu au maximum la veille avant 9h00 du jour demandé, hors mercredi, samedi et dimanche.

(Par exemple : annulation du repas ou de la garderie du jeudi possible avant le mardi à 9h00.

Annulation du repas du lundi possible le vendredi avant 9h00).

Les inscriptions sont ouvertes pour l'ensemble de la période scolaire.

La tarification :

JANVIER 2021	Restaurant Scolaire			Garderie	Etudes Surveillées
	Tarif repas	part du repas	R.S Accueil	tarif de la demi-heure	tarif de l'heure
inférieur ou égal à 749	4,08 €	3,47 €	0,61 €	1,06 €	2,12 €
de 750 à 1199	4,62 €	3,47 €	1,15 €	1,32 €	2,64 €
supérieur ou égal à 1200	5,18 €	3,47 €	1,71 €	1,57 €	3,14 €
Au-delà de 18 heures 30, le ¼ d'heure :				4,00€	

Eléments Bilan/Evaluation du projet

Suivi du Projet éducatif de territoire

Chaque commune réalisera annuellement 2 à 3 bilans intermédiaires regroupant : l'équipe d'animation, les enseignants, les intervenants, les familles des enfants fréquentant les périscolaires et ou le mercredi etc. ...

Ce temps de rencontre permettra de préparer le COPIL annuel. De plus les conseils d'école permettront également d'évaluer le projet.

- Le COPIL (comité de pilotage) :

L'ensemble de ces bilans permettra la tenue d'un comité de pilotage annuelle, qui permettra d'évaluer les objectifs et de procéder aux ajustements si nécessaires.

Le chargé de coopération de la convention territoriale globale de bièvre Isère sera également invité ainsi que les services de la Pmi, de la SDJES et la CAF.

Éléments prévus dans les bilans /évaluations du PEDT

Etude de perception :

- Opinion des enfants au quotidien
- Opinion des parents : entretien / échange / enquête de satisfaction
- Opinion des partenaires :

Indicateurs quantitatif :

- Nombre et pourcentage de participants par catégorie d'âge
- Nombre de communes participantes / enfants par communes
- Nombre d'activité proposée
- Nombre d'infrastructures utilisées
- Nombre d'associations sollicitées
- Nombre de prestataires

Indicateurs qualitatif

- Diversité et type d'activité
- Personnel d'encadrement /qualifications
- Plannings d'activités / Projets spécifiques : écart entre prévisionnel et réalisé
- Cohérence/complémentarité avec scolaire et mercredis
- Résultats éducatifs : l'esprit – l'attitude – le comportement – la participation – l'implication de enfants - le bien être – l'évolution- l'épanouissement – la concentration- la réussite scolaire - nombre de conflits à gérer
-

Modalités d'information et d'association des parents

Mercredis :

Les 4 communes réaliseront annuellement un flyer commun qui sera mis en ligne sur les sites internet de celles-ci.

En ce qui concerne les accueils matin-midi et soir, les communes s'appuient sur leur bulletin municipal, les communes organisent également une (ou des) réunions d'informations à destination, des familles.

Les sites internet des mairies permettent également le téléchargement des documents :

- PEDT
- Règlement de fonctionnement
- Projet pédagogique des accueils

De plus ceux ci sont à disposition des familles dans les accueils de loisirs